

LE TRAIT D'UNION

de
Saint-Sever de Saintonge



SEPTEMBRE 2025 - n° 74



MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,



Ne nous voilons pas la face : La fin de l'été a toujours quelque chose d'un peu déchirant, les vacances sont terminées, reprise du travail et la rentrée des classes. Grande rentrée de notre RPI St Sever / Rouffiac ! 104 élèves le 1^{er} septembre présents devant la cour de l'école. M. le directeur académique a décidé l'ouverture d'une 5^{ème} classe ; On ne peut, tous ensemble, que s'en féliciter (page 14) !

Les **grands chantiers** sur notre commune en 2025 : Achat des murs du cabinet médical, vente des derniers terrains du « Lotissement du Parc », enfouissement des réseaux (2^{ème} tranche) qui se termine, travaux des commerces en cours et pose des vitraux de notre église achevée. Je vous détaillerai tout cela lors des **vœux** du 16 janvier 2026, où je vous attends nombreux.

Les **associations** sont encore une fois « au také », un grand merci à tous les bénévoles qui s'impliquent pour animer notre village.

Quel mois de **septembre** ! C'est le mois où nous produisons, paraît-il, le plus de sérotonine, l'hormone du bonheur. Comme le chantait BECAUD : « C'est en septembre que l'on peut vivre pour de vrai ».

Je ne me voile pas la face : Maire, c'est le plus beau des métiers. Premier maillon de la démocratie, le plus proche des citoyens, il doit en effet assurer les besoins essentiels de la vie quotidienne : l'éducation, la sécurité, l'eau potable, la voirie etc. C'est l'une des rares fonctions où tout ce que l'on fait est quantifiable. J'y vois le moyen de me sentir pleinement acteur de l'endroit où j'ai toujours vécu. Servir ses concitoyens, se sentir utile, permet de donner un sens à sa vie et c'est pour moi galvanisant : « Même si je suis fatigué, je n'ai jamais été autant stimulé. »

Le maire doit savoir **fédérer** et **motiver** ses équipes. Déléguer en toute confiance à ses fonctionnaires et à ses adjoints. Un brin de courage aussi car il doit souvent prendre des décisions qui seront favorables au collectif mais froisseront des individualités. Nous parlons tous des maires démissionnaires, en burn out ou agressés, mais jamais des maires heureux. Sachez que je suis de ceux-là et que j'ai pris énormément de plaisir à apporter mon petit caillou à l'édifice de ma commune, votre village.

Mon dernier « Mot du Maire » : Merci à toutes les équipes qui m'ont accompagné et soutenu pour mener à bien cette noble tâche !

Le Maire

Pierre HERVÉ

ACTUALITÉ DE LA COMMUNE

Cérémonie du 8 mai



À l'occasion du 80e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale, Mr le Maire a célébré, en présence de ses adjoints et conseillers et devant les habitants de la commune, la cérémonie commémorative du jeudi 8 mai 2025 à Saint-Sever. Cette journée rend hommage aux combattants et aux populations civiles touchées par le second conflit mondial.

COMMEMORATION
VICTOIRE
8 MAI 1945



Dressage de table et petits toasts préparés par l'équipe des manifestations

*Extrait du discours radiodiffusé
de Charles de Gaulle (8 mai 1945)*

« Pas un effort de ses soldats, de ses marins, de ses aviateurs, pas un acte de courage ou d'abnégation de ses fils et de ses filles, pas une souffrance de ses hommes et de ses femmes prisonniers, pas un deuil, pas un sacrifice, pas une larme, n'auront donc été perdus ! »

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur offert par la municipalité a été servi dans la cour de l'école. Moment convivial de partage et d'échange entre élu(e)s et citoyens.

Visite en mairie de Mr le Sous-Préfet de Saintes

Le 2 juillet après midi, Monsieur le Sous-Préfet de Saintes, Guillaume BRAULT, est venu rendre visite à la municipalité.

Prochain scrutin municipal



Le maire et 2 de ses adjoints en présence de Mr Guillaume BRAULT, Sous-Préfet de Saintes, sur le perron de la mairie.

Le fait de rayer un ou plusieurs noms entre dans les cas de nullité.

Le bulletin de vote sera considéré comme non valable.

nullité des bulletins de vote « portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance » ([article L.66 du code électoral](#)) et/ou « qui comportent une mention manuscrite » ([art.R.66-2](#))



Modification du mode d'élection dans les communes de moins de 1000 habitants :

Loi n° 2025-444 et Loi organique n° 2025-443 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité ont été publiées au journal officiel du 22 mai 2025.

[La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025](#) réforme le mode de scrutin des élections municipales, notamment dans les communes de moins de 1 000 habitants. Elle introduit le **scrutin de liste paritaire à deux tours** dans ces communes, remplaçant le scrutin majoritaire plurinominal avec panachage.

La pratique du panachage va donc définitivement disparaître pour les municipales 2026 : il deviendra **impossible de rayer ou rajouter des noms sur un bulletin de vote**, ou de modifier l'ordre des candidats se présentant de façon groupée – comme c'était encore le cas jusqu'à présent dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Les listes doivent être composées alternativement d'un homme et d'une femme, les candidats étant évidemment libres de choisir le genre de la tête de liste.

Pour la taille de Saint-Sever, le nombre de conseillers à élire doit être au minimum de 13, au maximum de 17.

La liste des adjoints reprend obligatoirement les membres de la liste pour le conseil municipal mais ne suit pas nécessairement l'ordre de présentation de cette dernière.

L'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire/adjoint. Le premier adjoint peut donc être du même sexe que le maire. Il est à noter que le maire pressenti ne doit pas obligatoirement figurer en tête de la liste.

Les modalités de désignation des élus communautaires restent inchangées.

Recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026



Où suis-je recensé ?

Vous êtes recensé dans votre résidence principale (le logement que vous occupez quotidiennement).



Et si je ne suis pas chez moi ?
Vous pouvez contacter votre mairie pour savoir si vous êtes concerné cette année. Si c'est le cas, elle vous expliquera comment procéder.

Je suis étudiant. Suis-je recensé chez moi ou chez mes parents ?

Vous êtes recensé là où vous vivez pour vos études et où vous passez le plus de temps.

Je suis étranger.

Vous êtes recensé dans votre résidence en France si vous êtes sur le territoire depuis ou pour au moins 1 an.

Militaire, je vis dans une caserne.

Vous êtes recensé dans votre caserne.

Je vis dans une habitation mobile.

Vous êtes recensé sur place les deux premiers jours de la collecte, par un agent recenseur.

J'habite dans un logement communautaire.

(maison de retraite, internat, cité universitaire, etc.)
Vous êtes recensé par un enquêteur de l'Insee.

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Pour connaître votre **type d'habitation**, (année de construction, surface, etc.), c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.

... mon foyer ?

Pour permettre d'évaluer l'évolution **de la population et ses besoins futurs** : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mon travail ?

Pour connaître votre **situation professionnelle** et permettre de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail. (lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc.)

... mes habitudes de vie ?

Pour connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins. (modes de transports, scolarisation de vos enfants, etc.)

... mes données personnelles ?

Pour vérifier qu'il n'y a ni oubli, ni doublon dans les données du recensement. Les noms et prénoms seront supprimés de nos fichiers au plus tard le 31 décembre 2027.



Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 15 janvier 2026. Vous serez prévenu par votre mairie.

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

le-recensement-et-moi.fr

Vos réponses aujourd'hui construisent la vie locale de demain.

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

Règles d'urbanisme



Toutes vos démarches d'urbanisme (PC, DP et CU) se font en ligne à l'adresse suivante :

<https://ca-saintes.geosphere.fr/guichet-unique/>

N'hésitez pas à nous contacter en mairie pour plus de renseignement ou bien directement le service urbanisme de l'agglomération de Saintes.



Direction Générale des Finances Publiques

Valorisation financière et fiscale 2024 de la commune de Saint-Sever de Saintonge

La capacité d'autofinancement (CAF) brute est en hausse de 7,2 % par rapport à 2023. Les produits et les charges ayant progressé dans la même proportion de 7,3 % sur l'année.

La CAF nette présente également une courbe ascendante avec une progression de 11,1% sur l'année.

La CAF brute représente la somme de 160 € par habitant, montant proche des moyennes départementale (162 €/ h) et régionale de 163 €/ h. La moyenne nationale étant de 183 €/h.

L'endettement est particulièrement maîtrisé au regard des très faibles ratios d'endettement, bien en dessous des seuils critiques.

La dette par habitant représente 54 € pour la commune contre 476 €/h pour la moyenne départementale et 561€/h pour la moyenne nationale.

Le fonds de roulement représente l'équivalent de 172 jours de charges réelles, il est d'un bon niveau, bien qu'inférieur à la moyenne départementale de 237 jours et à la moyenne nationale de 276 jours.

La trésorerie d'un montant de 255 496 € au 31/12/2024 permet de couvrir 300 jours ou près de 10 mois de charges réelles.

La commune présente une bonne situation financière.



CRED - Biodéchets

Lors de la dernière réunion de conseil municipal, M. FERRARI a présenté le système de biodéchets proposé par l'Agglo et géré entièrement par l'entreprise MOULINOT. Il avait été décidé d'y réfléchir et de prendre une décision lors du conseil suivant.

Ainsi, après en avoir débattu, étant donné la gratuité du service en période de test, le conseil municipal accepte la mise en place d'un bac au niveau des PAV en bas du parking de la mairie.

Les Biodéchets pourront être collectés à partir du mois d'octobre 2025.



Présentation du bilan de l'expérimentation « Collecte des biodéchets en Point de proximité »

Les chiffres clés :

- ✓ Démarrage **avril 2024**
- ✓ Participation de **12 communes**
- ✓ **275 bioseaux** distribués aux communes
- ✓ **13 tonnes** de biodéchets collectées **en 2024** (8 mois d'expérimentation)
- ✓ **9 tonnes** de biodéchets collectées depuis le **1er janvier 2025** (5 mois)
- ✓ Intégration des **restaurants scolaires** (cuisines centrales avec préparation de repas) de **Fontcouverte et Corme Royal à partir de mars 2025**,
- ✓ Pas de signalement à la Régie des déchets de problème de qualité de tri ou dépôts au pied des bacs.



Pourquoi certaines boîtes aux lettres jaunes de La Poste ont-elles disparues à SAINT-SEVER DE SAINTONGE ?



Le nombre de boîtes aux lettres jaunes de La Poste diminue et vous avez certainement constaté que cela s'est produit à SAINT SEVER DE SAINTONGE.

Les boîtes aux lettres situées « Rue de la Nougerée » et « Place de la Mairie » ont été supprimées bien indépendamment de notre volonté.

Il y aurait vraisemblablement trois fois moins de courrier traité qu'il y a 10 ans : c'est le constat qu'a fait la Poste sur l'année 2024. En conséquence de la baisse d'utilisation de ce service public, elle a décidé de laisser une boîte jaune sur chaque commune de moins de 1000 habitants.

Les personnes souhaitant confier du courrier aux services postaux, peuvent le faire auprès de la gérante de l'Agence Postale, ou bien le déposer dans la boîte aux lettres « jaune » située à côté de l'épicerie .

.....



PETIT RAPPEL IMPORTANT



STOP aux dépôts sauvages de vos poubelles sur les communes voisines (Brives sur Charente, Salignac, Saint Seurin de Palenne, Bougneau ...)

Nos voisins ont des bacs de tri à leur disposition mais ils ne doivent servir que pour la population de leur commune. Déposer ses déchets n'importe où, c'est manquer d'égard à ses voisins, à leur commune... et c'est sanctionnable.

Alors respectons-les !

Nous comptons sur votre application pour stopper le dépôt sauvage.

Les particuliers sont tenus de respecter les conditions de remise de leurs déchets en fonction de leurs caractéristiques qui sont propres à leur commune.

Merci de votre compréhension

.....

Enfumage

« Pas besoin d'enfumer tout le quartier » :
feuilles, branches, pelouse, peut-on brûler ses
déchets verts dans son jardin ?

Extrait de charentelibre.fr, publié le 18 mai 2025



Photo gendarmerie de la Dordogne (FB)

Non, c'est interdit.

Même avec un incinérateur de jardin, brûler ses déchets verts chez soi peut vous coûter jusqu'à 750 € d'amende. Voici ce que dit la loi et les solutions alternatives à adopter.

Brûler ses déchets verts est illégal

Depuis la loi du 10 février 2020 sur l'économie circulaire, **le brûlage des déchets verts (feuilles, herbe, branches, épluchures...)** est formellement interdit, que ce soit : à l'air libre ou dans un incinérateur de jardin.

Cela vaut pour tous les particuliers, sur tout le territoire, y compris à la campagne.

Pourquoi c'est interdit

Brûler vos déchets verts émet des **substances hautement toxiques**, notamment : des **particules fines (PM)**, du **monoxyde de carbone**, des **composés organiques volatils (COV)**, et des **dioxines**, dangereuses pour la santé et l'environnement.

Brûler 50 kg de végétaux équivaut à rouler **13 000 km en voiture diesel récente**, selon l'ADEME.

Que faire de vos déchets verts ?

Vous avez plusieurs alternatives **légales, écologiques et gratuites** :

- **Composter** les épluchures, herbes et petites feuilles.
- **Faire du paillage** avec les feuilles mortes.
- **Déposer les déchets en déchetterie** ou utiliser le **service de collecte sélective** (selon votre commune).

Existe-t-il des exceptions ?

Des **dérogations peuvent être accordées** : **Par la mairie**, si aucune déchetterie ni collecte ne sont accessibles.

Par la préfecture, dans des cas **très particuliers** (maladies végétales, espèces invasives).

Renseignez-vous **directement auprès de votre mairie ou préfecture**.

Quels risques si vous enfreignez la règle ?

En cas de non-respect de l'interdiction : **Amende jusqu'à 750 €**

Risque de **plainte pour nuisances** si vos fumées dérangent les voisins

Sanctions aussi pour la vente ou l'utilisation d'un incinérateur de jardin

Besoin d'info ? Contactez
votre **mairie** pour connaître
les règles locales.

ACTIVITÉS SUR LA COMMUNE

Travaux - Ça bouge à Saint-Sever !

Chantier des commerces

Les travaux des locaux commerciaux (déplacement de la supérette, boucherie et ostéopathe) sont en cours.



Marquage, terrassement, fondation



Premiers parpaings, isolation et chappe



Les premières briques

Enfouissement des réseaux

L'enfouissement des réseaux de la seconde tranche entre Beillant et les Quatre Routes est terminé.

Merci de supporter patiemment les désagréments.



Enfouissement, tranchée refermée

Remise en peinture du portail du cimetière

Pour ceux qui passent devant le cimetière ou qui s'y rendent : les portes donnant sur la rue de la Tagnière ont été renforcées et galvanisées en gris clair.



Avant



Après

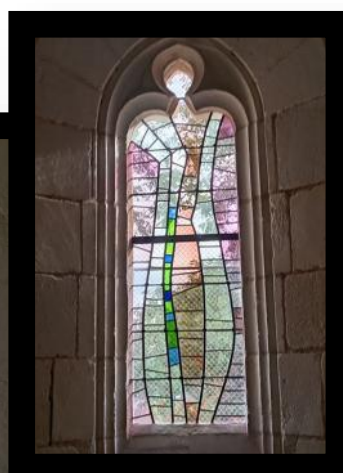
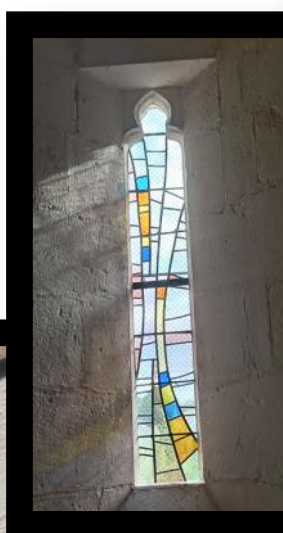


Remise en peinture après galvanisation « au trempé »

Vitraux de l'église

Voici les vitraux dessinés par Jean François Fabre pour notre église réalisés avec le soutien important du club des entrepreneurs de la Fondation du Patrimoine .

Merci à eux (cf. notre magazine précédent)



Ville à joie

Des jeunes qui s'engagent ...



...et qui font bouger les communes



Ville à Joie est une initiative sociale et solidaire rassemblant des jeunes qui s'engagent pour redynamiser les villages.



Ces derniers se déplacent dans un territoire pour y organiser une tournée de plusieurs événements. Ils ramènent des commerces, des services de santé, des services publics et bien d'autres intervenants.

Ce fût le cas, le 4 avril à Saint-Sever de Saintonge où cette jeune équipe débordante d'énergie et d'enthousiasme a animé la soirée devant la salle des fêtes.



Le public venu nombreux, a pu échanger avec les nombreux intervenants sollicités pour l'occasion : Gendarmerie, ADIL, Saintes Grandes Rives l'Agglo, l'Heure civique, aînés ruraux, France Renov, Apeda-Dys, AFM TELETHON, la FFDSB (don de sang), Chiropracteur, Plan B, les gourmandises de Louise, buvette et restauration du comité des fêtes.



Tout était pensé : musique, animation du Staff pour les enfants mais aussi blind test en équipe pour finir dans une ambiance festive.

Félicitation à eux, aux intervenants et aux associations.

Notre village était en Joie



« vivre le lien social à travers des animations conviviales et un esprit festif. »



La Ville à Joie



Pique-nique communal

Malgré le temps maussade, nous nous sommes rassemblés pour le Pique-Nique communal.

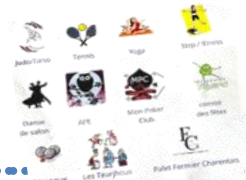
Après l'apéritif offert par notre maire, le repas sorti du sac a été pris dans la salle des fêtes, le tout dans une très bonne ambiance.



« Comme le veut la tradition, la pesée du jambon a fait deux heureux champions ! Et bien sûr, pas question de garder le trésor pour soi : le fameux jambon a été partagé et dégusté dans la joie et la bonne humeur... la plus savoureuse façon de clôturer cette journée ! » Ce fut un pique-nique bien arrosé, heureusement une petite éclaircie a permis à certains de jouer à la pétanque.

Forum des associations

Très belle soirée sous les arbres de la salle des fêtes pour cette réunion des associations de St Sever et Rouffiac.



Beaucoup d'activités proposées aux petits comme aux grands et dont vous pouvez retrouver les coordonnées sur les sites des deux mairies.

Rentrée des classes 2025-2026

Petit déjeuner pris, cartable fait, nouvelles chaussures aux pieds, tout est bon ?
On y va ...

Le 1er septembre ce sont **104 élèves** qui, accompagnés de leurs parents ont fait mouvement vers l'école pour cette rentrée scolaire.

Faisant suite aux opérations de carte scolaire de rentrée, Monsieur le directeur académique a décidé d'ouvrir une classe supplémentaire à Saint-Sever. Un nouvel enseignant, Mr Mathieu ISCH ainsi qu'une nouvelle ATSEM, Mme Céline ARRIVÉ, ont donc rejoint notre école dès le jeudi 5 septembre.



Nous souhaitons une excellente année scolaire
aux enseignants ainsi qu'aux écoliers.

Répartition des classes:

- ◇ **Classe de Mme Bérénice LAGARDE** : 1 niveau : 21 PS soit 21 élèves dans sa classe
- ◇ **Classe de Mr Mathieu ISCH** : 2 niveaux : 14 MS + 8 GS soit 22 élèves dans sa classe
- ◇ **Classe de Mme Marie-Madeleine LANDREIN** : 1 niveau : CP soit 14 élèves dans sa classe
- ◇ **Classe de Mme Nadine LEBOSSÉ** : 2 niveaux : 13 CE1 + 12 CE2 soit 25 élèves dans sa classe
- ◇ **Classe de Mme Véronique MORTON** : 2 niveaux : 12 CM1 + 10 CM2 soit 22 élèves dans sa classe



ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026

En haut (de gauche à droite)

- Natacha SAINT CRIT (Directrice de l'accueil périscolaire)
- Bérénice LAGARDE (Enseignante)
- Nadine LEBOSSÉ (Enseignante)
- Mathieu ISCH (Enseignant)
- Morgan GAUCI (AESH *)
- Ivoah REINHARD (Animatrice)
- Laëtitia GILARDIT (Seconde de cuisine)
- Mathilde LEFEBVRE (ATSEM**)

En bas (de gauche à droite)

- Véronique MORTON (Enseignante - Directrice de l'École)
- Marie-Madeleine LANDREIN (Enseignante)
- Sandra SIMON (Animatrice)
- Marie-Nathalie MEGARUS (Responsable du restaurant scolaire)
- Céline ARRIVÉ (nouvelle ATSEM)



* Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
** Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

Aménagement de la nouvelle classe

L'ouverture d'une 5ème classe a entraîné l'arrivée en urgence d'un nouveau préfabriqué temporaire dans l'attente d'une construction durable.



Nettoyons la nature

Nettoyons la nature!

Ce samedi 13 septembre, une dizaine de bénévoles déambulaient dans les rues de St Sever, aux abords de la Charente, Beillant, dans le cadre de l'opération « Nettoyons la nature ! ». Cette année aucune publicité n'a été réalisée car dans la journée il y avait la soirée « moules frites » à préparer. L'état de propreté de la commune s'améliore car la collecte diminue tous les ans. Ceci dit des poubelles ont été installées au « barrage de la Charente » (point noir de la commune). Toutefois nous avons découvert un 1er dépôt sauvage de tonte dans le fossé « rue de Saintonge », puis un second (de tonte et autres) sur un terrain de la commune !!!! Et trop de cannettes alu de bière.

La municipalité tient à remercier tous les bénévoles, qui depuis plusieurs années, se mobilisent pour que notre commune reste propre.



La lettre des conseillers départementaux du canton de Thénac



Développer notre canton, soutenir son dynamisme, accompagner les plus fragiles, voici nos priorités. Une ambition forte portée par **la majorité départementale** sous l'impulsion de la **Présidente du Département, Sylvie MARCILLY**.



Budget 2025 du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Le budget 2025 du Conseil départemental de la Charente-Maritime s'élève à 1,225 milliard d'euros, répartis entre 900 millions d'euros pour le fonctionnement et 325 millions d'euros pour l'investissement. Ce budget s'articule autour de quatre axes prioritaires. Tout d'abord, l'accompagnement des plus fragiles bénéficie d'une augmentation de 15 millions d'euros, portant le total à 466 millions d'euros, soit 61 % du budget de fonctionnement. Cela inclut une hausse de 6 % pour le logement social et une extension de la garantie bancaire départementale jusqu'à 30 millions d'euros.

Ensuite, la politique de la jeunesse reçoit un budget de 119,5 millions d'euros pour l'enfance et la famille, avec une augmentation de 5,2 millions d'euros. Les collèges bénéficient de 16,5 millions d'euros et 6 millions d'euros sont alloués aux actions du Plan jeunesse. Le développement et l'aménagement du territoire voient une augmentation de 30 % des crédits pour les subventions d'équipement aux communes, totalisant 33,2 millions d'euros. Les routes et ouvrages d'art reçoivent 40,4 millions d'euros, et 10 millions d'euros sont dédiés au Plan digues.

Enfin, l'environnement et la transition énergétique sont également des priorités avec 5,3 millions d'euros alloués à la rénovation énergétique des collèges et des bâtiments départementaux, et 13,6 millions d'euros à la politique de l'eau.

Plan jeunesse du département

Le Plan jeunesse de la Charente-Maritime vise à soutenir les 133 895 jeunes âgés de 9 à 29 ans avec un budget annuel de 7,4 millions d'euros sur cinq ans. Ce plan se décline en quatre grands enjeux.

Le premier enjeu est la citoyenneté, qui encourage l'engagement des jeunes dans des actions concrètes au sein de la société, notamment à travers des formations à la prévention et aux gestes de sécurité pour les élèves de 4e et des projets citoyens pour les jeunes de 11 à 15 ans. Le deuxième enjeu est le sport et la culture, qui facilitent l'accès aux activités sportives et culturelles grâce à des dispositifs comme les chèques sport-culture pour les jeunes de 11 à 15 ans. Le troisième enjeu est la vie quotidienne et l'éducation, qui offrent des solutions pour aider les jeunes à trouver leur voie et à prendre leur indépendance, avec des aides pour les jeunes en situation précaire et un transport scolaire gratuit pour les jeunes en situation de handicap. Le quatrième enjeu est la santé et la prévention, qui répondent aux besoins de santé des jeunes, notamment avec des distributeurs de protections hygiéniques gratuites dans les collèges et des centres de santé sexuelle pour les jeunes de 15 à 29 ans.

Chantier de la fibre en Charente-Maritime

Le déploiement de la fibre optique en Charente-Maritime est désormais achevé, couvrant tout le département. Ce projet, lancé en 2017, a coûté près de 338 millions d'euros et a permis de rendre éligibles au très haut débit tous les habitants, même dans les zones les plus reculées. Quelques chiffres clés montrent que 289 000 adresses sont éligibles à la fibre FttH, 20 000 km de fibre optique ont été déployés, 465 emplois équivalents temps plein ont été créés par an, et 396 communes sont desservies par la fibre.

Ce projet a été réalisé en partenariat avec une filiale d'Orange, Charente-Maritime Très Haut Débit (CMTHD), et a inclus des fonds publics couvrant 17,4 % du coût total. Le déploiement a permis de connecter près de 160 000 foyers, soit environ 300 000 personnes.

Sylvie MERCIER
Vice-Présidente du Département à
l'aménagement et l'inclusion
numériques
Maire de Thénac

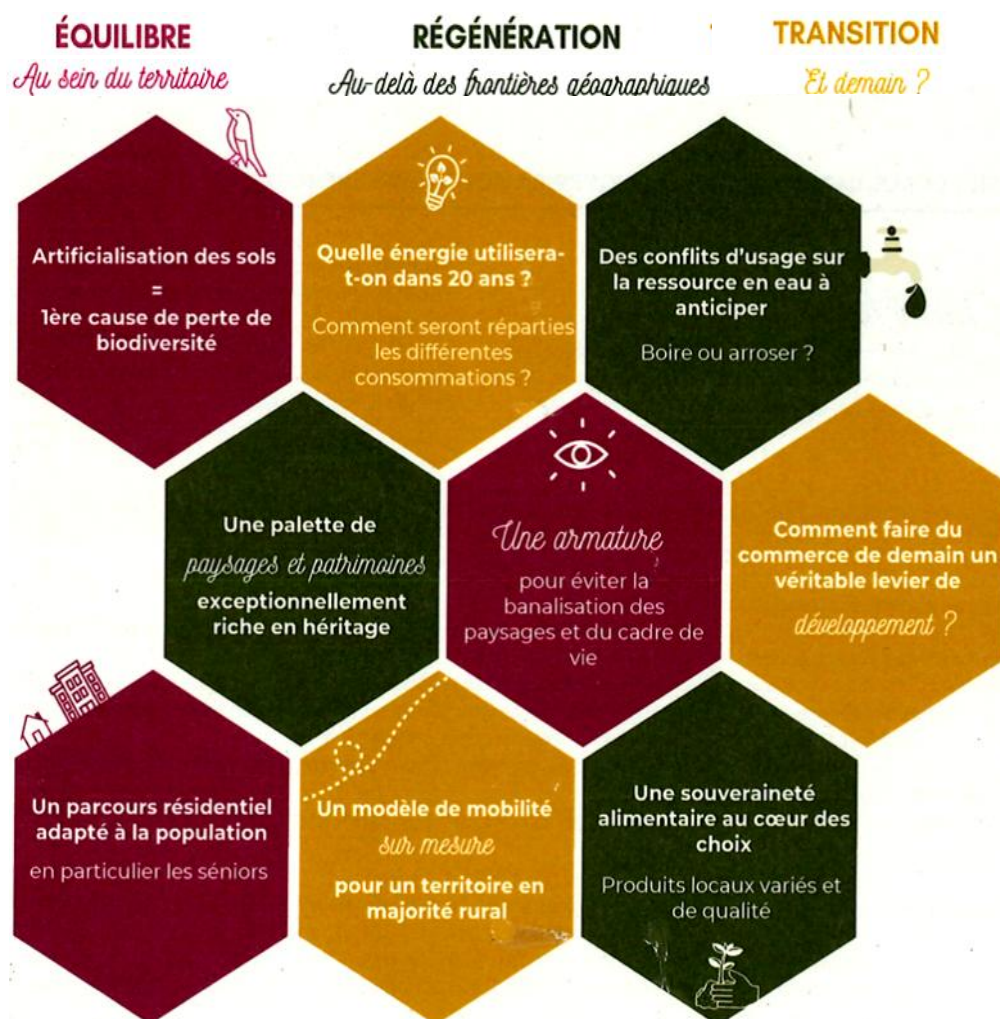


Alexandre GRENOT
Vice-Président du Département à
la Jeunesse et à la Citoyenneté
Maire des Gonds

Pays de Saintonge Romane - Les enjeux du SCOT

La révision du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) du Pays de la Saintonge romane est une **occasion unique** pour le territoire de renforcer son rôle en tant **que modèle de résilience et d'innovation**, en s'appuyant sur les spécificités locales pour coconstruire une vision partagée. Cette démarche, en s'ancrant dans ses paysages, ses ressources et ses savoirs, permettra de répondre aux défis contemporains tout en offrant un cadre de vie attractif et durable à ses habitants

L'objectif du SCoT est de définir les grandes orientations du territoire sur une période de 20 ans en répondant aux enjeux actuels et futurs.

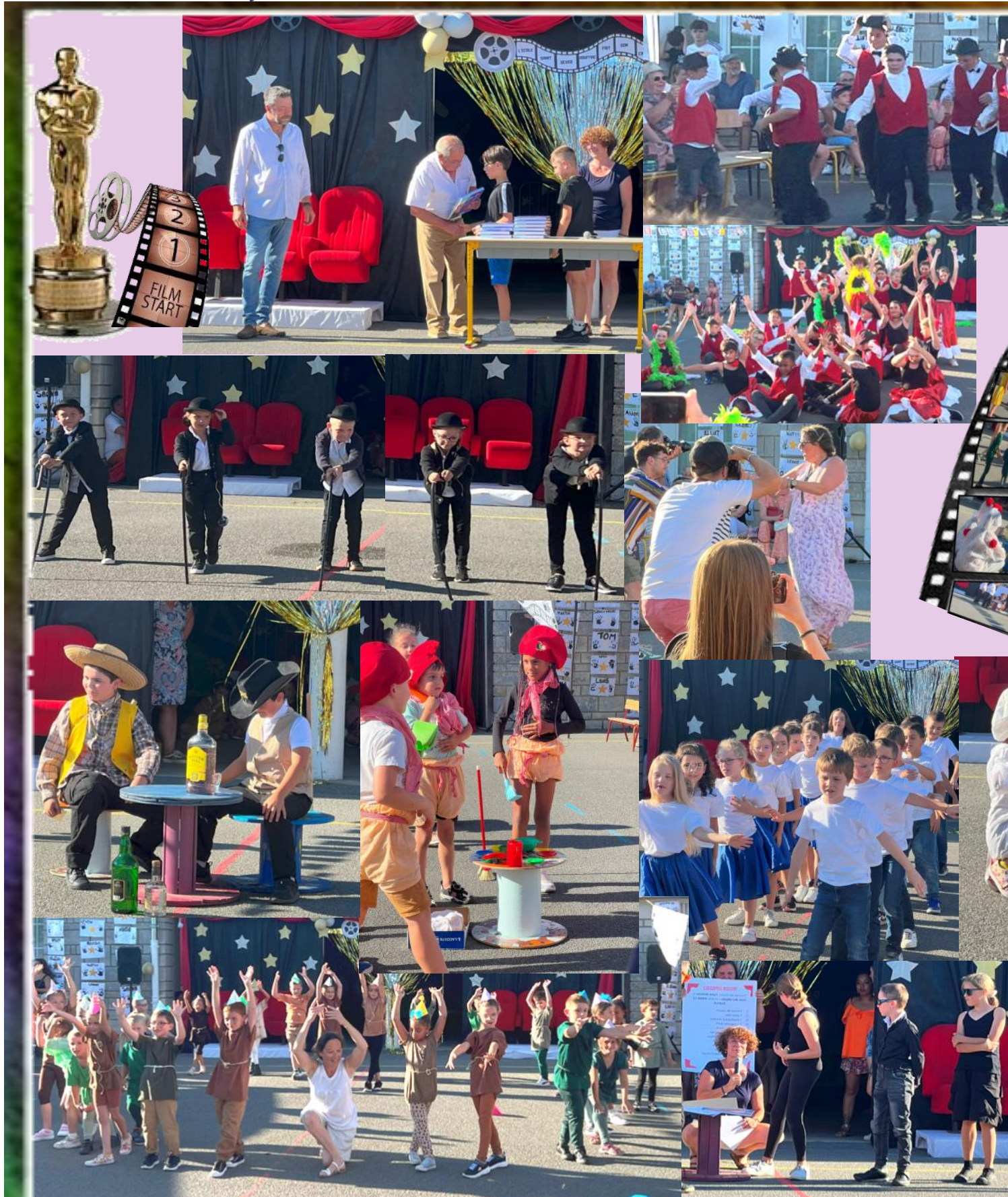


Le SCoT doit impérativement s'inscrire dans une démarche de développement durable, en intégrant les principes suivants :

- **respect de l'environnement** : placer la protection de l'environnement au cœur des décisions, tout en anticipant les effets du dérèglement climatique et les grandes transitions écologiques, énergétique, démographique et numérique ;
- **diversité et mixité** : encourager la diversité des fonctions urbaines et promouvoir la mixité sociale dans les projets d'aménagement ;
- **équilibre** : garantir une articulation harmonieuse entre le renouvellement urbain, la maîtrise du développement, et la préservation des espaces naturels et des paysages ; répondre à tous les besoins sans discrimination.



Fête de l'école - 28 juin 2025



«Sous la lumière des projecteurs » : Les enfants, guidés par leurs enseignants, ont pris place. Costumes, décors et chorégraphies soigneusement répétés... tout était prêt ! Petits et grands nous ont alors offert un voyage à travers le septième art. Merci à tous pour cette belle journée.



DU COTÉ DES ASSOCIATIONS

Association des parents d'élèves

Rando pédestre



Tout d'abord, une randonnée nocturne a été proposée sur la commune de Saint-Sever-de-Saintonge, rassemblant petits et grands autour d'un parcours agréable et animé. La douceur de la température ce soir-là a largement contribué à la réussite de l'événement. Le repas, proposé en plusieurs étapes tout au long du chemin, a permis à chacun de faire une pause gourmande dans une ambiance détendue et chaleureuse.



Puis, la traditionnelle kermesse a eu lieu, également sur Saint-Sever-de-Saintonge, et a rencontré un franc succès avec beaucoup de monde présent tout au long de la journée. Malgré une chaleur intense, chacun a joué le jeu avec enthousiasme : jeux, stands, spectacle des enfants et un repas convivial ont rythmé cette journée qui restera exceptionnelle à bien des égards. Un beau moment de partage pour clôturer l'année scolaire en beauté.



KINO la mascotte de l'école se régale

Kermesse de l'école



Je tiens à remercier chaleureusement tous les parents, bénévoles, enseignants et partenaires qui ont contribué à la réussite de ces événements.

Votre engagement et votre bonne humeur font la richesse de notre association. Merci à toutes et à tous !

Le président
Adrien Texier



Le Palais Club Fermiers Charentais

Le Palet Club Fermiers Charentais (PCFC) a été créé en juin 2024 sous l'impulsion de Julien GRENON. Dès la première saison (24/25), le groupe de 17 palétistes se classe 4ème sur 6 du championnat 17 en Division 2. Les joueurs se retrouvent tous les mardis soir lors de la « soirée palets » organisée aux Fermiers Charentais pour se confronter aux différents joueurs présents dont beaucoup sont licenciés dans les clubs du département. Le bureau a été intégralement renouvelé pour débiter cette saison 25/26 et Christophe KRASZEWSKI en est le nouveau Président.



Le palet vendéen est un sport de lancer. Le joueur (palétiste) est placé à 3,80m d'une plaque en plomb de 45cm de côté. Un maître (petit palet) est lancé pour débiter la partie puis chaque équipe essaie d'en approcher le plus ses palets. Seuls les palets sur la plaque sont valables. La partie est gagnée par la première équipe arrivée à 13 points.

Pour la saison 25/26, une 3ème division a été créée permettant au PCFC d'y engager une seconde équipe et de compter actuellement plus de 30 adhérents dont 2 féminines. Recevant Aigrefeuille et Matha dans la salle des fêtes de St Sever le vendredi 12 septembre, les 2 équipes ont débuté victorieusement leur championnat respectif à domicile. Le club est aussi engagé dans la coupe de Charente-Maritime (autre nouveauté cette saison) et recevra le club d'Ecoyeux le vendredi 31 octobre pour une rencontre à élimination directe.

Les joueurs participent aussi à titre individuel à de nombreux tournois de palets dans le 17 et au-delà... représentant St Sever de Saintonge de belle façon à chaque fois !!

Le bureau remercie le soutien apporté par la municipalité et souhaite une belle saison associative à toutes et tous !!!

Le Palet Club Fermiers Charentais



Mr KRASZEWSKI Christophe, est le nouveau président du club "Palet Club Fermiers Charentais". Il succède à Julien GRENON
adresse : 68 route de chez Naud - La Martinière - 17460 VARZAY
tél : 06.60.87.28.14
mail : kzsport@hotmail.fr

Le comité des fêtes

Soirée entrecôte du 12 avril

Cette soirée tant attendue a réuni 113 convives. C'est dans une salle pleine que le repas fut servi. Tous les habitués nous ont remercié pour cette soirée très agréable.

Ce repas permet aux amis de se rassembler sans avoir le souci des préparations. Un bal a clôturé cette manifestation.



La cuisson se passe bien !

Sardinade du 13 juillet

166 personnes ont pris place à l'ombre en cette période de canicule. Malgré cela, la pluie a fait son apparition comme pour nous narguer. Sans se décourager, nos convives munis d'un parapluie, ou pas, ont pu terminer leurs sardines et la suite du repas. Notre feu d'artifice a été reporté suite à l'arrêté préfectoral. Cette soirée s'est donc terminée par le bal habituel animé par notre DJ (presque local) ENZO et c'est tard dans la nuit que cette animation a pris fin.

Merci à tous ceux qui ont permis à cette manifestation de se dérouler dans les meilleures conditions.



La sardinade



Les membres du comité des fêtes et les bénévoles



La sardinade

Assemblée générale du 12 septembre

Au cours de cette AG, ont été présentés les rapports financier, d'activités et moral du comité des fêtes ainsi que le bilan financier de la section tennis. Un appel à candidature a été également lancé et 2 personnes, Laure et Maëva, ont rejoint l'équipe des « Goules Réjouies ». Le conseil d'administration s'est réuni afin d'élire le nouveau bureau et proposer un calendrier des prochaines manifestations.

Le comité des fêtes (suite)

Ce conseil est le suivant :

- ♦ Présidente : Nathalie TIBURCE
- ♦ Trésorière : Karine RESSOUCHE
- ♦ Secrétaire : Aniéta FROUGIER

- ♦ Trésorière pour la section tennis : Betty GRENON
- ♦ Agent administrateur : Lydia SLANKA

Les autres membres du conseil sont :

Natacha SAUNIER, Laure MARTY, Maëva BOUYER et Richard SACQUÉPÉ.



L'AG

Si d'autres personnes souhaitent rejoindre l'équipe, vous êtes les bienvenus.

Soirée moules/frites du 13 septembre

Suite au report de notre feu d'artifice, une autre date a été désignée. Afin de regrouper un plus grand nombre de personnes, nous avons décidé de réaliser une soirée « moules frites ». Riche idée puisque 160 personnes se sont inscrites ! La salle des fêtes n'en accueillant que 130 (pour être à l'aise), nous avons aussi rempli la salle associative. Malgré une assemblée importante, tout le monde a dégusté des moules et des frites chaudes. La fin du repas fut un peu précipitée, nous avons tous rangé la salle avant de sortir. Le feu d'artifice tiré à 22h45, avec 15 mn de retard (on est charentais ou pas ?) a reçu un vif succès. C'est vrai que pour une commune de notre taille, nous n'avons pas à envier d'autres feux aux alentours.

Merci à la municipalité qui, avec notre concours, assure la pérennité de cette manifestation. Un bal assuré par notre DJ ENZO a fait danser l'assistance jusque tard dans la nuit.

Bravo à tout le monde pour ces moments de convivialités.

Le calendrier est prêt pour l'année à venir, on compte sur vous !

Les Goules Réjouies



La soirée moules frites



La belle rouge

Les aînés ruraux

Repas entrecôte

Le samedi 14 Juin dernier s'est déroulé notre traditionnel repas entrecôtes frites. Nos 58 convives ont pris place autour des tables dressées et joliment décorées de paniers fleuris.

Le menu proposé après l'apéritif était composé : de crudités, des entrecôtes frites suivies du fromage et au dessert, nougat glacé. Le tout servi avec vins, café et pousse café.

Tout cela concocté par notre équipe sous le contrôle, en cuisine, de notre Chef **Richard** aidé de ses apprentis très performants.

Un repas qui s'est déroulé dans la bonne humeur et où chacun a pu partager ses histoires et autres anecdotes.

Les bénévoles fatigués, mais heureux à chaque fois de se retrouver, pour partager avec nos aînés et nos jeunes, des instants enrichissants pour les uns et les autres.



Nos convives sont prêts,
tandis qu'en cuisine c'est le coup de chauffe



Les aînés ruraux (suite)

Repas moules frites

Le repas moules frites du 09 Aout 2025, a malgré la chaleur, réuni 81 convives. Nos aînés mais aussi les plus jeunes, Sacha et Thyméo étaient présents.

Apéro Sun and Rice (innovation de notre chef cuisto Richard) suivi du repas concocté par les bénévoles: melon jambon, moules frites, fromage, salade, cornets de glace.

Ambiance gourmande ponctuée par les histoires racontées par Claude et Solange.

Une journée marquée par la chaleur pour nos cuisiniers et le service, bravo à eux et à tous ceux qui ont participé.

C'est toujours un plaisir de vous accueillir et de se retrouver.

A bientôt pour notre prochain repas de fin d'année et nos activités et ballades.



Journée détente du 11 Septembre et pique-nique

Plusieurs activités proposées cette journée:

Pétanque, Marche, Jeux de société, cartes...

Sur le terrain de pétanque, quelques joueurs, malgré le temps, d'autres ont préféré la marche, un parcours de 7kms, conduit par Régis, et d'autres encore les jeux de société, belote....

Apéritif offert par le club de nos aînés, ainsi que les grillades, haricots demi-secs cuisinés par Roseline.

Beaucoup de gâteaux apportés par les adhérents, chacun goûte celui du voisin de table, attention la ligne ! Mais quel plaisir!



Le pique-nique fut pris en salle, et notre Solange a poussé la chansonnette. Une très bonne journée, à refaire.



INTERVIEW - Jean-Louis DEMINIER



Entretien avec M.Deminier

Installé depuis l'année 2000 à Saint-Sever de Saintonge, M Deminier s'est impliqué très rapidement dans la vie de la commune, en assurant les fonctions de conseiller municipal.

Il avait alors acheté une belle maison charentaise de maître vigneron, datant de 1874, ornée d'une grappe de raisin sculptée au-dessus de la porte d'entrée et de feuilles de vigne décorant chaque fenêtre. Des travaux de rénovation importants (nouvelle chaudière, remplacement de 18 radiateurs sur 21, réfection du toit après la tempête de 1998, réaménagement des pièces intérieures ...) ont dû être entrepris pour rendre cette demeure habitable et le jardin agréable, planté de différentes essences d'arbres.

En effet, achetée à un ancien militaire, lieutenant-colonel, cette maison est restée inhabitée pendant 15 années.

Originaire de Cognac, né le 18 Novembre 1941, M Deminier vient d'une fratrie de quatre enfants, issue d'un père imprimeur typographe, grand blessé de guerre en 1940, et d'une mère cognaçaise.

Après avoir exercé la profession de monteur-électricien sur Cognac, où il a participé à la réalisation de l'ancien cinéma Pathé derrière la place François premier, il s'est orienté vers les métiers des armes.

Pendant la guerre d'Algérie, il a devancé l'appel pour s'engager avant de décider de faire carrière dans l'armée. Après avoir passé différents concours puis accepté diverses affectations, M Deminier a obtenu le grade de commandant 3 années avant sa retraite. Ses différents postes l'ont conduit de Rambouillet, lieutenant de cavalerie, à Metz, Rennes...puis en Allemagne, capitaine au premier cuirassier...il a également changé d'orientation, les transmissions, la chancellerie...Certains voyages effectués pendant ses années de service lui ont laissé de nombreux souvenirs : Berlin, la Turquie, l'Egypte.

Marié en 1969 , M Deminier a eu une fille Christelle , qui après des études d'architecture à Londres et l'obtention d'une maîtrise en histoire de l'art, a ouvert un cabinet à Brives sur Charente, situé dans l'ancien château d'eau du village, rénové par ses soins.

A sa retraite, après une carrière militaire bien remplie et riche en expériences et souvenirs, il s'est impliqué au niveau associatif au sein du village. C'est tout naturellement qu'il a alors accepté d'assumer les fonctions de conseiller municipal, il en est à son deuxième mandat. Il est chargé des relations avec les services d'hygiène de la ville de Saintes.

Porte drapeau de la commune pour toutes les manifestations officielles, il est également très impliqué dans l'association des anciens combattants en tant que secrétaire départemental du comité 17. En tant que secrétaire trésorier il est très actif au niveau du comité FNACA de Pons (anciens combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie).



Jean-Louis Deminier Porte Drapeau

Qui se cache derrière le trait d'union

Bien sûr la commission communication :

- **3 élues** : Dominique MONDIN, Nathalie TRICOIRE, Brigitte LECLERC

- **4 bénévoles** : Lucette BARBAUD, Aline BIDARD, Véronique DELIONS, Jean-Pierre PEQUIGNOT



De G à D : Aline, Jean-Pierre, Véronique, Deni, Lucette



Les élues et la secrétaire : Brigitte, Nathalie, Dominique et Lydia

Coup de chapeau ici aux bénévoles que nous remercions chaleureusement :

- **Lucette** qui fait le lien avec la CCAS et les associations (et surtout les aînés ruraux),
- **Aline** qui fait les interviews de nos anciens et qui récolte les recettes que vous voulez bien lui confier,
- **Jean-Pierre** notre metteur en pages, enchanteur d'images et de compositions colorées

En dehors des démarches particulières réalisées par les associations, c'est **Véronique** qui s'attache à rédiger quelques articles concernant la commune pour Sud-ouest et parfois développement durable.

Passionnée par ce qu'elle écrit, elle choisit souvent des thèmes qui lui tiennent à cœur et qui nous concernent tous. Un grand merci aussi à elle.



Véronique

Et puis...il ne faut pas oublier **Denis BONNAUD** le papa de Neptune et de ses aventures....



Dessin: DENI BONNEAU



Merci aussi à **Yeyette** pour sa participation à la distribution de votre journal communal.



Le monde d'après - regards croisés sur la société de demain

Demain se dessine aujourd'hui : regards croisés sur notre future société



Le temps file, emportant avec lui nos certitudes d'hier et nous propulsant vers un avenir à la fois excitant et incertain. À quoi ressemblera notre société de demain ? Si la science-fiction a longtemps alimenté nos imaginaires avec des visions futuristes parfois dystopiques, parfois utopiques, la réalité qui se dessine sous nos yeux est bien plus nuancée, façonnée par les défis d'aujourd'hui et les innovations de demain.

L'une des transformations les plus palpables réside dans l'accélération de la **transition écologique**. Face à l'urgence climatique, nos modes de vie évoluent. Les énergies renouvelables gagnent du terrain, les mobilités douces se démocratisent, et une conscience environnementale plus aiguë imprègne nos choix de consommation. Nos villes se repensent, intégrant davantage de nature, favorisant les circuits courts et une économie circulaire où le déchet devient ressource. Demain, nos enfants grandiront dans un monde où le respect de la planète ne sera plus une option, mais une évidence.



La **révolution numérique**, déjà bien entamée, continuera de métamorphoser nos interactions sociales, notre travail et notre accès au savoir. L'intelligence artificielle, le Big Data et la connectivité omniprésente ouvrent des perspectives immenses dans des domaines aussi variés que la santé, l'éducation ou les services publics.

Cependant, cette avancée technologique soulève également des questions cruciales : comment garantir l'inclusion numérique pour tous ? Comment préserver notre vie privée face à la collecte massive de données ? Comment adapter nos compétences aux métiers de demain, en constante évolution ?



Au-delà des technologies, la société de demain sera aussi marquée par des **évolutions démographiques et sociales**.



Le vieillissement de la population, la diversité culturelle croissante et les nouvelles formes de solidarité redéfiniront nos modèles familiaux et nos systèmes de protection sociale. L'importance du lien social, de la proximité et de l'engagement citoyen n'en sera que renforcée pour construire des communautés résilientes et inclusives.

Face à ces changements profonds, le rôle de notre commune est essentiel. En encourageant les initiatives locales en faveur de la transition écologique, en facilitant l'accès au numérique pour tous, en soutenant le tissu associatif et en favorisant le dialogue intergénérationnel, nous pouvons collectivement construire un avenir plus durable, plus juste et plus humain.

La société de demain n'est pas une fatalité, elle se construit chaque jour par nos actions et nos choix. Alors, quelle pierre apporterons-nous à cet édifice commun ? **La réflexion est ouverte**, et votre magazine municipal peut se faire l'écho, si vous le souhaitez, de vos initiatives et de vos idées pour façonner ensemble le futur de notre village.

Développement durable

COP30

Conférence des Parties sur le climat

Elle aura lieu à Belém, au Brésil, du 10 au 21 novembre 2025), on peut déjà identifier plusieurs thèmes centraux et domaines de discussion probables :



Thèmes Généraux et Priorités Attendues :

- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation)** : Les discussions porteront sur l'augmentation de l'ambition des engagements nationaux (Nationally Determined Contributions - NDCs) pour réduire les émissions, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement bien en dessous de 2°C, et si possible à 1,5°C.
- **Adaptation au changement climatique** : Accroître les efforts pour aider les pays et les communautés à s'adapter aux impacts déjà visibles et futurs du changement climatique (sécheresses, inondations, élévation du niveau de la mer, etc.). Ce thème devrait être central, d'autant plus que la COP se déroulera en Amazonie, une région particulièrement vulnérable.
- **Financement climatique** : Mobiliser les financements promis par les pays développés pour aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs plans d'action climatique. La question de l'atteinte de l'objectif des 100 milliards de dollars par an et la définition de nouveaux objectifs financiers post-2025 seront cruciales.
- **Pertes et dommages** : Trouver des solutions pour aider les pays les plus vulnérables à faire face aux pertes et dommages irréversibles causés par les impacts du changement climatique. Le fonctionnement et la capitalisation du fonds dédié aux pertes et dommages, décidé lors de la COP27 et opérationnalisé à la COP28, seront des sujets importants.
- **Forêts et biodiversité** : La préservation des forêts, en particulier la forêt amazonienne en tant que lieu hôte, et la protection de la biodiversité seront des thèmes majeurs. Les discussions pourraient porter sur la lutte contre la déforestation, la restauration des écosystèmes et le rôle de la nature dans l'atténuation et l'adaptation.
- **Énergies renouvelables et solutions bas carbone** : Accélérer la transition vers des sources d'énergie propres et promouvoir des solutions technologiques et politiques pour décarboner les économies.



- **Justice climatique et impacts sociaux** : Intégrer les dimensions sociales et de justice dans l'action climatique, en tenant compte des impacts différenciés du changement climatique sur les populations vulnérables et en assurant une transition juste pour les travailleurs et les communautés affectées par le passage à une économie bas carbone.

Bilan mondial (Global Stocktake) : Bien que le premier bilan mondial ait eu lieu à la COP28, les conclusions de ce bilan continueront d'informer les discussions et les prochaines étapes pour accroître l'ambition.

Autres Aspects Potentiels :

- **Implication des acteurs non étatiques** : Le rôle des entreprises, des villes, des régions, de la société civile et des organisations internationales dans l'action climatique sera probablement mis en avant.
- **Adaptation basée sur les écosystèmes** : Utiliser la nature et les services écosystémiques pour aider les communautés à s'adapter aux impacts du changement climatique.
- **Technologies climatiques** : Développement et transfert de technologies propres et durables.



Étant donné que la COP30 se déroulera pour la première fois dans la région amazonienne, il est fort probable que les enjeux liés à la **protection de l'Amazonie, aux droits des peuples autochtones et au rôle des écosystèmes tropicaux dans la lutte contre le changement climatique** seront particulièrement mis en évidence.

Pour obtenir des informations plus précises et actualisées, je vous recommande de consulter régulièrement le site officiel de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC - UNFCCC) et le site dédié à la COP30 lorsqu'il sera pleinement opérationnel.
<https://terre-futur.com/cop30-a-belem/>

PAGE DE L'ARTISTE - Jean-Pierre PEQUIGNOT



Jean- Pierre Pequignot ne se contente pas de faire de superbes mises en pages de notre trait d'union c'est aussi un peintre avec beaucoup de talent.

Il est autodidacte n'ayant jamais pris de cours de dessin ou de peinture.

C'est en 2008 alors qu'il était à la base aérienne de Metz qu'il a éprouvé le besoin de se vider la tête et de se changer les idées afin de retrouver un certain équilibre.

Il décida de s'essayer à la peinture acrylique. Les premiers tableaux ayant reçu une très bonne critique de son entourage et ses collègues lui ayant offert son premier chevalet il décide de s'acheter de la peinture et des brosses de meilleure qualité pour enfin s'adonner à sa passion.



Émotion



Ingénue



Inspiration



La cave

Admirateur du peintre Vladimir VOLEGOV mais aussi du peintre et dessinateur Marc LAISNE, il s'inspire de photos ou de reproduction.

Ayant une préférence pour peindre des femmes cela ne l'empêche pas de peindre des natures mortes, des paysages, et parfois des peintures abstraites. Anti conventionnel il tente le noir et blanc et s'est plutôt une réussite.



Cuir et peau

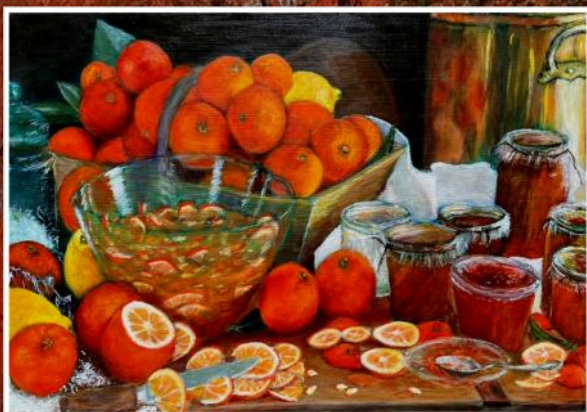
Afin d'améliorer sa technique il regarde des tutos sur internet pour comprendre certaines façons de faire.

Il regrette de ne pas avoir plus de temps et d'espace pour continuer plus régulièrement à peindre.

Il a fait quelques expositions dont une parrainée par un artiste au centre culturel de Rochefort mais aussi pour Saint-Sever en Fête en 2016.



Baie de Girolata (Corse)



Confiture d'orange

Souhaitons lui encore de belles années à peindre.



Mairie
de
Saint-Sever de Saintonge

59, Rue de Saintonge 17800

Tél. / répondeur : 09 77 08 17 65

Tél. / Fax: 05 46 91 02 65

Messagerie : mairie@stsever17.fr

.....

Calendrier de fin d'année

Samedi 18 oct	Concours	l'US Pétanque
Dimanche 19 oct	Bourse à l'enfance	Comité des fêtes
Samedi 15 nov	Repas fin d'année	l'US Pétanque
Samedi 22 nov	Repas fin d'année	Ainés Ruraux
Dimanche 30 nov	Marché de Noël	Commune
Samedi 6 déc	Téléthon	Commune + Associations
Samedi 13 déc	Arbre de Noël	Comité des fêtes
Mercredi 31 déc	Soirée du Nouvel an	APE

Recette :

Mouclade charentaise

Pour : 4 personnes

Préparation : 20 mn

Cuisson : 10 mn

*La traditionnelle mouclade, agrémentée
d'une touche de Pineau blanc*



Ingrédients

- 4 kg de moules
- 25 cl de vin blanc sec
- 10 cl de pineau blanc
- 4 échalotes
- 1 botte de persil frais
- thym
- laurier
- 1 gousse d'ail
- 50 g de beurre
- 50 cl de crème fraîche épaisse
- 3 jaunes d'œufs
- 1 cuillère à café de curry
- sel et poivre

Préparation

- 1** Grattez et rincez les moules (ici des moules de Bouchot). Dans un grand faitout, versez le vin blanc, le Pineau, l'ail pelé et écrasé, 1 demi bouquet de persil, le thym et le laurier. Versez les moules et laissez-les s'ouvrir à couvert, en les remuant de bas en haut pour qu'elles cuisent à l'identique.
- 2** Préparation de la sauce mouclade : filtrez le jus de cuisson des moules. Dans une casserole, ou un plat à paëlla, ou une grande poêle, faites revenir les échalotes coupées finement dans le beurre, incorporez petit à petit le jus des moules.
- 3** Dans un bol, mélangez les 3 jaunes d'œufs avec la crème fraîche, le curry et versez sur le jus de cuisson filtré. Ciselez l'autre 1/2 bouquet de persil et versez dans la sauce. Mélangez bien en ajoutant le curry (commencez par 1 cuillère à café et plus selon votre goût). Ajoutez sel et poivre.
- 4** Présentation : retirez une des 2 coquilles des moules. Soit vous les ajoutez dans le plat ou vous avez fait la sauce et servez à table ; soit vous les rangez dans un grand plat allant au four, vous versez la sauce dessus et passez le plat au grill 5 minutes, juste avant de servir.



INFORMATIONS PUBLICATION

Municipales 2026 : communication en période pré-électorale ?

Les élections municipales sont organisées les 15 et 22 mars 2026. À compter du 1er septembre 2025 et jusqu'au jour des élections, la communication municipale est particulièrement encadrée.

Le code électoral ([article L52-1](#)) interdit aux collectivités publiques de mener des actions de propagande pendant les six mois qui précèdent une élection .

"Pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise, l'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par la voie de la presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle est interdite. À compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin".

En conséquence ce numéro 74 de l'édition du trait d'Union est le dernier du mandat en cours.

**Les membres de la commission communication remercient
toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration
de chaque édition de votre journal communal,
ainsi que nos lecteurs assidus.**

N° 74/SEPTEMBRE 2025

Direction de la publication : M. Pierre HERVÉ

Rédaction / mise en page :

Lucette BARBAUD – Aline BIDARD – Brigitte LECLERC – Dominique MONDIN

Jean-Pierre PEQUIGNOT – Nathalie TRICOIRE - Véronique DELIONS

Dépôt légal Septembre 2025

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique